

**Le 29 juin 2016**

[Traduction]

## Juges

**M. Fitch** : J'étais très surpris hier que nous n'ayons pas vu l'ancien ministre de la Justice prendre la parole et présenter ses excuses à la Chambre pour y avoir déclaré qu'il recevait des appels téléphoniques de juges en faveur du projet de loi 21. Vous souvenez-vous de la dernière période des questions en mai dernier, celle qui a précédé une pause de cinq semaines? Ce matin-là, le ministre de la Justice, le député de Fredericton-Nord, a pris la parole à la Chambre et a dit très, très clairement : Je reçois des appels de la part de juges en faveur du projet de loi 21. Vous en souvenez-vous? Ensuite, dans l'après-midi, le ministre a convoqué les médias et leur a dit : Non, non, non ; ce n'est pas ce que j'ai voulu dire ; j'ai simplement eu des discussions ou des entretiens, des choses du genre.

Je vais peut-être donner maintenant à l'ancien ministre de la Justice, le député de Fredericton-Nord, l'occasion de prendre la parole pendant la période des questions aujourd'hui pour présenter des excuses et clarifier les propos inexacts tenus à la Chambre.

**L'hon. M. Gallant** : Je pense que les questions du chef de l'opposition montrent très clairement que nous devons poser la question suivante : Pourquoi les gens d'en face ont-ils fait tant d'histoires qu'il nous a fallu revenir à l'Assemblée législative? Ils posent des questions auxquelles on a déjà répondu plusieurs fois. Hier...

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant** : Plusieurs membres du caucus du gouvernement sont parlementaires depuis assez longtemps et ils n'ont jamais été témoins d'une situation telle que celle d'hier. Le chef de l'opposition et son équipe ont demandé la tenue de votes par assis et debout à l'étape de la première lecture, ce qui ne s'est jamais fait. Qui plus est, les gens d'en face demandent par ailleurs la tenue de votes par assis et debout sur des projets de loi qu'ils ont déposés et auxquels nous avons permis de suivre la filière législative. Les gens d'en face font en fait obstruction à leurs propres projets de loi.

(Exclamations.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.



**L'hon. M. Gallant** : Je demande au chef de l'opposition d'expliquer à la population du Nouveau-Brunswick pourquoi, de toute évidence, il n'est à l'Assemblée législative que pour faire perdre du temps.

**M. Fitch** : Il est très clair que les nouvelles règles que le premier ministre a instaurées à l'Assemblée législative ne cadrent pas avec la démocratie. Le gouvernement a siégé pendant quatre jours au mois de mai et a déposé sept projets de loi à l'Assemblée législative. Tous les parlementaires ont le droit de prendre la parole au nom des gens de leur circonscription, de débattre des projets de loi, de les améliorer ou de proposer des amendements. Le processus prend environ 14 heures, et il ne reste qu'environ 19 heures de débat si les députés d'en face ne prennent pas la parole.

Pour ce qui est de permettre aux projets de loi de suivre la filière législative, c'est le premier ministre qui ne veut pas que le débat se poursuive. C'est lui qui a déposé sept projets de loi à l'Assemblée législative et qui a ensuite ajourné la Chambre le vendredi. Il a procédé ainsi pour protéger l'ancien ministre de la Justice, car ce dernier avait commis une fâcheuse indiscretion en parlant à des juges. Je vais donner à l'ancien ministre l'occasion de prendre la parole maintenant pour présenter des excuses et tirer l'affaire au clair.

**Le président** : Le temps est écoulé.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : La question du chef de l'opposition a déjà été posée à maintes reprises, et nous y avons répondu chaque fois.

Cela étant dit, je veux corriger le chef de l'opposition. S'il avait lu ce qui a été écrit dans les médias cette semaine, il aurait pu voir que, si nous comparons la session actuelle à celle de 2013-2014, nous avons eu plus de temps pour débattre de chaque projet de loi. Nous avons eu plus de temps en comité pour discuter de chaque projet de loi, pour poser des questions et bien sûr pour répondre à ces dernières.

Avec les changements au Règlement, nous avons fait en sorte qu'il y a plus de reddition de comptes. De plus, il y a même plus de temps en comité, ce qui permet vraiment à l'opposition de poser des questions pointues au gouvernement en ce qui concerne les projets de loi.

[Traduction]

Voici, encore une fois, ce que je demande au député d'en face, le chef de l'opposition, s'il se plaint qu'il n'y a pas eu assez de temps à l'Assemblée législative : Pourquoi a-t-il gaspillé tout l'après-midi, hier?

**Le président** : Je rappelle qu'il est interdit aux gens dans les tribunes de prendre part au débat.



**M. Fitch** : Je suppose que, selon le premier ministre, c'est une perte de temps de protéger les enfants dans les zones d'école. Je suppose que, selon le premier ministre, c'est une perte de temps d'ajouter un processus de reddition de comptes aux registres financiers et aux déclarations préélectorales. Je suppose que, selon le premier ministre, c'est une perte de temps d'ajouter un registre de lobbyistes pour savoir qui mène des activités de lobbying auprès du gouvernement et qui paie ces activités. Je reviens sur le fait que le premier ministre a changé les règles, et cela n'a pas bien servi la démocratie.

Au cours des 11 dernières semaines, le premier ministre a passé quatre jours à l'Assemblée législative, soit quatre jours pour essayer d'adopter un grand nombre de projets de loi. Les projets de loi doivent franchir l'étape de la deuxième lecture avant d'être renvoyés à un comité. Nous avons fait des suggestions au gouvernement pour améliorer ses lois et règlements. L'une de ces suggestions était de mettre de côté le projet de loi 21 et de le laisser mourir au Feuilleton, car il constitue une attaque contre la magistrature du Nouveau-Brunswick. Si le premier ministre procède ainsi, nous pourrions peut-être avancer davantage. Peut-être que le premier ministre a suivi les instructions de Dominic LeBlanc et a dit : Maintenez le cap ; ne retirez pas le projet de loi de l'Assemblée législative.

**L'hon. M. Gallant** : Je ne suis pas vraiment certain d'avoir entendu une question, mais je peux répondre aux observations.

Selon moi, les projets de loi en question ne représentent pas une perte de temps. Selon moi, le fait que huit des projets de loi sont identiques et auraient pu constituer un seul projet de loi est une perte de temps. Selon moi, les 49 motions qui ont été copiées et collées, dans lesquelles seul le nom des circonscriptions à consulter a été changé, étaient de toute évidence une perte de temps. Si le chef de l'opposition prend la parole pour prétendre qu'il ne s'agissait pas d'une astuce, il insultera alors l'intelligence de quiconque l'écoute ici aujourd'hui.

Les votes par assis et debout quant à des projets de loi pour lesquels nous avons en fait voté lors de leur mise aux voix à l'étape de la première lecture — des votes par assis et debout que l'opposition a demandés concernant des questions qui auraient déjà pu être adoptées — sont une perte de temps. La question qui se pose est la suivante : Pourquoi le chef de l'opposition agit-il ainsi? S'il ne répond pas, je vais le faire. Nous savons pourquoi il agit ainsi. C'est parce qu'il ne veut pas que nous adoptions un projet de loi qui permettra d'offrir, en septembre, la gratuité scolaire aux gens qui en ont le plus besoin dans notre province. Je garantis à l'opposition et aux gens du Nouveau-Brunswick que ce projet de loi sera adopté. Nous apporterons un tel soutien à ces gens.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**M. Fitch** : Si le premier ministre collaborait avec nous, nous pourrions aborder le sujet du Programme d'aide aux études. Nous pourrions peut-être souligner certaines des lacunes qui ont



été décelées, comme le fait que le premier ministre retire un soutien à 44 000 personnes dans la province. Le premier ministre rend la situation de plus en plus difficile pour les gens dont le revenu est supérieur à 60 000 \$ et qui ont un, deux ou trois enfants. Il rend difficile l'accès à l'éducation postsecondaire pour ces gens-là. Il en fait une loi discriminatoire en ce sens que les étudiants qu'il veut aider ne peuvent pas fréquenter l'établissement de leur choix. Dans le meilleur des cas, il s'agit d'une mesure antidémocratique.

Nous voulons parler du Programme d'aide aux études. Nous voulons apporter des améliorations. Il demeure que nous avons demandé au gouvernement de collaborer avec nous. Nous lui avons entre autres demandé de mettre de côté le projet de loi 21 et de le laisser mourir au Feuilleton, car il constitue une attaque contre la magistrature du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre laissera-t-il de côté le projet de loi 21?

**Le président :** Le temps est écoulé.

**L'hon. M. Gallant :** Le chef de l'opposition prétend qu'il veut collaborer. Il prétend que, si nous collaborons, nous passerons au projet de loi sur les droits de scolarité gratuits. C'est ce qu'il vient de dire.

(Exclamations.)

**Le président :** Je rappelle à l'ordre le député d'Oromocto-Lincoln.

**L'hon. M. Gallant :** Je veux que les médias et tous les gens qui écoutent se rendent compte que le chef de l'opposition a dit que, si nous collaborons, nous passerons au projet de loi sur les droits de scolarité gratuits.

(Exclamations.)

**Le président :** Je rappelle à l'ordre le député d'Oromocto-Lincoln.

**L'hon. M. Gallant :** Nous serons en mesure d'aborder le projet de loi et d'en débattre. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Au cours d'une conversation privée, la leader parlementaire de l'opposition a dit à notre leader parlementaire que, si nous voulions partir d'ici à vendredi, nous devrions retirer le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits.

Les propos que vient de tenir le député d'en face nécessitent des précisions.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre. Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

**L'hon. M. Gallant :** Il vient de dire que, si nous collaborions, nous pourrions passer au projet de loi sur les droits de scolarité gratuits.



(Exclamations.)

**Le président :** Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

**L'hon. M. Gallant :** Manifestement, tel n'est pas le cas. Si nous collaborons, tous les étudiants qui ont besoin d'aide, tous les étudiants provenant d'une famille à faible revenu, tous les étudiants qui veulent poursuivre leurs études en septembre ne pourront pas le faire, et ce, à cause de l'opposition.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre.

### Frais de scolarité

**M. Fitch :** Je vais accorder au nouveau leader parlementaire le bénéfice du doute sur la possibilité qu'il ne vous ait pas mal renseigné, c'est-à-dire sur la possibilité qu'il ne vous ait pas intentionnellement mal renseigné. Je vais lui accorder le bénéfice du doute. Ce que nous avons dit, c'est que nous devons examiner le Programme d'aide aux études et faire en sorte qu'il n'exclut personne. Vous avez réalisé des compressions de 50 millions de dollars au chapitre de l'éducation postsecondaire et de l'aide financière aux étudiants, mais vous n'avez redonné que 25 millions. C'est un fait. C'est un fait. Vérifiez vos chiffres.

Vous avez exclu les collèges privés. Vous avez exclu l'Université Crandall, où votre ministre des Finances enseignait auparavant. Elle lui a tourné le dos.

Il y a des façons pour vous d'améliorer grandement le projet de loi. Nous disons : Pourquoi ne pas créer un comité spécial portant sur l'aide aux études? Nous améliorerons le projet de loi. Je sais que vous voulez un comité spécial de la réforme politique ou de la réforme électorale. Il demeure que les gens ont besoin d'un emploi. Les gens doivent avoir accès à l'éducation, et nous savons comment améliorer la situation à cet égard. Pourquoi ne pas collaborer? Mettez de côté le projet de loi 21. Retirez le projet de loi...

**Le président :** Le temps est écoulé.

**L'hon. M. Gallant :** La leader parlementaire de l'opposition a dit à notre leader parlementaire que, si nous remettions à plus tard l'étude du projet de loi sur les droits de scolarité gratuits et si nous le retirions, nous pourrions être partis d'ici à vendredi. Eh bien, nous ne procédons pas ainsi.

Simplement parce que nous n'étions pas disposés à renoncer au projet de loi qui permettra d'offrir la gratuité scolaire aux étudiants provenant d'une famille à faible ou moyen revenu, les gens de l'opposition ont réagi comme ils l'ont fait hier. Ils ont fait obstruction à leurs propres projets de loi, ils ont demandé la tenue de votes par assis et debout à l'étape de la première



lecture, ils ont présenté des projets de loi identiques qui auraient manifestement pu constituer un seul projet de loi, ils ont copié et collé des motions et ils ont visiblement cherché à perdre du temps. Je peux garantir à l'opposition et aux gens du Nouveau-Brunswick que nous ferons tout notre possible afin que soit adopté le projet de loi qui permettra d'offrir la gratuité scolaire à ceux qui en ont le plus besoin et qu'il entre en vigueur d'ici à septembre, cette année.

**M. Fitch** : Encore une fois, le leader parlementaire a mal entendu, a entendu quelque chose de différent ou a inventé une histoire et vous a dit quelque chose de différent, Monsieur le premier ministre. Voilà la vérité. Je le sais parce que j'ai un témoin. Vous n'avez aucun témoin. Les propos ne sont ni enregistrés ni consignés au hansard ; vous ne pouvez donc pas les prouver.

**Le président** : Je rappelle au député de s'adresser à la présidence.

**M. Fitch** : La question c'est que nous pouvons améliorer le Programme d'aide aux études. Nous demandons au gouvernement de collaborer avec nous. Certains projets de loi sont simplement inexacts et nuisent à la magistrature. Nous disons : Pourquoi ne pas mettre de côté le projet de loi en question? Le député d'en face a peut-être confondu le projet de loi avec le Programme d'aide aux études... Nous savons comment nous pouvons améliorer le Programme d'aide aux études. Nous savons comment nous pouvons améliorer la situation des gens dont le revenu est supérieur à 60 000 \$ et qui auront dorénavant des dettes d'études plus élevées. Ils auront moins accès à l'éducation postsecondaire.

**Le président** : À l'ordre.

**M. Fitch** : Nous avons demandé au député d'en face de créer un comité spécial à ce sujet afin que nous puissions travailler à rendre meilleur le projet de loi en question. Voilà en quoi consiste vraiment la question, et voilà pourquoi nous demandons une collaboration.

**Le président** : Le temps est écoulé.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, il n'y avait aucune question de la part du chef de l'opposition, qui ne sait clairement pas quoi dire parce que, maintenant, il voit qu'il est coincé. Il réalise nous avoir dit que nous pourrions terminer les travaux de la Chambre ce vendredi si nous sommes prêts à enlever un projet de loi qui va éliminer les frais de scolarité pour ceux et celles qui ont le plus besoin d'une aide financière au Nouveau-Brunswick.

De notre côté, nous n'allons pas jouer ce genre de jeu : Nous n'allons pas conclure une entente avec l'opposition pour terminer les travaux vendredi avec l'intention de ne pas faire approuver le projet de loi qui va éliminer les frais de scolarité pour la population étudiante qui a le plus besoin d'aide. Nous allons prendre le temps nécessaire pour que ce projet de loi soit en vigueur en septembre.



[Traduction]

Je demande de nouveau au chef de l'opposition ceci : Pourquoi essaie-t-il de faire obstruction à ses propres projets de loi? Pourquoi tente-t-il de proposer des copiés-collés de motions? Pourquoi cherche-t-il à perdre du temps et à bloquer un projet de loi sans précédent en ce sens qu'il donnera aux personnes ayant le plus besoin de soutien l'éducation qu'elles méritent?

**M. Fitch** : Le projet de loi est sans précédent, et nous voulons l'étudier. Les ménages gagnant plus de 60 000 \$ ont été exclus. C'est pourquoi nous voulons examiner le fait que le gouvernement a enlevé 25 millions de dollars de plus à l'aide financière pour les études postsecondaires. Nous voulons que le gouvernement envisage de rétablir le financement de façon à pouvoir aider les étudiants et les foyers gagnant plus de 60 000 \$. Nous voulons que les étudiants admissibles en bénéficient afin de pouvoir choisir l'établissement de leur choix. Les étudiants veulent peut-être faire des études plus courtes qui leur permettront d'occuper plus rapidement un emploi qu'un programme collégial de quatre ans. Voilà pourquoi nous voulons étudier la question, mais nous ne voulons pas nuire à la magistrature pour autant.

C'est pourquoi nous disons : Pourquoi le gouvernement ne travaille-t-il pas avec l'opposition? Mettons de côté le projet de loi 21. Voilà peut-être ce que le leader parlementaire ne comprend pas. Je ne pensais pas que le député de Caraquet me manquerait si rapidement. Voilà où nous voulons de la coopération entre le gouvernement et l'opposition. Mettons de côté le projet de loi 21. Travaillons à l'amélioration du PAE pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

**L'hon. M. Gallant** : Tout d'abord, chaque fois que le député d'en face prend la parole, il devient de plus en plus clair que le leader parlementaire a communiqué le bon message. L'opposition nous a dit, par l'entremise de notre leader parlementaire, que nous partirions vendredi si nous retirions le projet de loi 21 — en cas de retrait du projet de loi sur les droits de scolarité gratuits — et que nous apportions des modifications en ce qui concerne les appels d'offres. Nous ne voulons pas jouer ce jeu-là. Nous ne voulons en aucun cas retirer le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits. J'espère que l'opposition a entendu les propos que j'ai tenus haut et fort et, ajouterais-je, de façon très publique.

Il est clair que le chef de l'opposition parle à tort et à travers et ne sait pas quoi dire. Il dit : Nous voulons aborder la question. Vous voulez étudier le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits. Je propose alors que l'opposition cesse de faire obstruction. Je propose qu'elle arrête de copier et coller des motions. Je propose qu'elle renonce à demander la tenue de votes par assis et debout à l'étape de la première lecture, en ce qui concerne là encore des projets de loi auxquels nos votes ont en fait permis de suivre la filière législative. Le chef de l'opposition doit une explication à la population du Nouveau-Brunswick. S'il veut passer à l'étude du projet de loi sur les droits de scolarité gratuits, il n'a qu'à arrêter de faire obstruction et de perdre du temps.

**M. Fitch** : Je pense que le premier ministre doit expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick pourquoi il n'a travaillé que quatre jours à la Chambre au cours des 11 dernières semaines.



Manifestement, nous avons votre attention. Nous avons attiré votre attention parce que nous voulons améliorer, ici au Nouveau-Brunswick, les mesures législatives pour les gens de la province. Voilà ce que nous voulons faire. Nous voulons que les gens d'en face ne tiennent pas compte des propos de Dominic LeBlanc et retirent le projet de loi 21, qui vise la magistrature. Mettons ce projet de loi de côté et laissons-le mourir au Feuilleton. Étudions la question des droits de scolarité et réinjectons les fonds de 25 millions de dollars que les gens d'en face ont supprimés pour que toutes les personnes — toutes — bénéficient de la prestation et que ne soient exclus du programme ni les ménages disposant d'un revenu supérieur à 60 000 \$ ni les établissements privés que les étudiants admissibles pourraient choisir. Le gouvernement travaillera-t-il avec l'opposition à cet égard?

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Gallant :** Si collaborer avec l'opposition implique de retirer le projet de loi sur les droits de scolarité gratuits, il n'en est pas question. Les gens d'en face veulent savoir ce que j'ai fait.

(Exclamation.)

**Le président :** Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

**L'hon. M. Gallant :** Les gens d'en face veulent savoir ce que j'ai fait au cours des dernières semaines. Eh bien, j'ai beaucoup travaillé, mais je vais me concentrer sur une chose que j'ai réalisée. J'ai assisté à des cérémonies de remise de diplômes dans deux écoles secondaires. Fait peut-être plus important encore dans le cadre de ce débat, je me suis rendu aux cérémonies de remise de diplômes du NBCC et du CCNB.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Gallant :** Le chef de l'opposition était présent à l'une des cérémonies, ce qui est bien. J'ai assisté à un grand nombre d'entre elles. J'étais présent à toutes les cérémonies, sauf à une cérémonie au NBCC et à une autre au CCNB.

Savez-vous ce que j'y ai vu, sur le visage de nos jeunes, sur le visage des personnes qui ont repris les études en vue de perfectionner leurs compétences et de poursuivre leur formation? J'ai vu l'espoir dans leurs yeux. J'ai vu l'espoir sur leur visage. Des douzaines d'étudiants sont venus nous parler de l'importance des droits de scolarité gratuits, non pas pour eux qui viennent tout juste de terminer leurs études, mais pour des gens comme eux. Je peux vous dire que nous sommes d'autant plus résolus à veiller à l'adoption du projet de loi sur les droits de scolarité gratuits.

**M. Fitch :** C'est intéressant, car beaucoup de cérémonies de remise des diplômes se déroulent en fin d'après-midi ou en soirée. De nombreuses festivités auxquelles le premier ministre a



participé ont eu lieu le samedi. Il aurait donc pu être présent à la Chambre pour faire adopter le projet de loi.

Savez-vous ce que le premier ministre n'a pas fait? Il n'est pas allé à la cérémonie de remise des diplômes au collège Oulton. Il n'est pas allé à celle de l'Université Crandall ni à celle du Eastern College. Pourquoi? C'est parce que le premier ministre a exclu les établissements en question comme choix pour les étudiants admissibles au PAE. Je suppose que son accueil à Saint Andrews n'a pas été aussi favorable qu'il l'aurait souhaité. Il a été hué à cette occasion. Il est impardonnable d'avoir utilisé à des fins de promotion la cérémonie de remise des diplômes.

Nous pouvons passer à l'étude de la loi relative au Programme d'aide aux études et l'améliorer. Nous pouvons en discuter ici, à l'Assemblée législative. Collaborons, Monsieur le premier ministre. Mettons le projet de loi 21 de côté et passons à l'étude du Programme d'aide aux études.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : C'est un détail très mineur, mais je veux quand même en parler, parce que cela démontre ce qu'est prêt à dire le chef de l'opposition pour essayer de gagner un débat et de se faire du capital politique.

La remise des diplômes au campus du CCNB à Campbellton avait lieu à 13 h, un jeudi après-midi. À Shippagan, elle avait lieu à 18 h ; vous pouvez imaginer que, vu la distance entre Fredericton et Shippagan, je n'aurais pas pu être présent à la Chambre. La remise des diplômes au campus du NBCC à Woodstock avait lieu à 14 h, un lundi après-midi. J'ai aussi participé à un sommet avec les éducateurs pour parler du plan décennal. La remise des diplômes au campus du NBCC à Fredericton s'est tenue à 10 h, un mercredi matin. Au campus du NBCC à Moncton, elle avait lieu à 15 h. À Saint John, elle avait lieu à 15 h, jeudi, et à Saint Andrews, c'était le jeudi matin, à 10 h. Je peux continuer.

C'est un très petit détail, mais cela démontre à quel point le chef de l'opposition dira n'importe quoi pour essayer de se faire du capital politique.

[Traduction]

## États financiers

**M. Higgs** : Je veux reparler de l'absence de rapports que nous recevons du gouvernement actuel. Bien sûr, hier, nous avons discuté du rapport du troisième trimestre qui manquait, et nous avons obtenu un chiffre basé sur le budget publié plus tôt cette année. Je crois qu'il est très important que nous recevions des rapports en temps opportun et des mises à jour financières détaillées. Une mise à jour financière fournit les perspectives économiques et présente les possibilités d'emplois et de croissance, et, surtout, elle contribue à ce que tout le monde soit sur la même longueur d'onde. Il nous manque de tels renseignements.



Hier, la ministre des Finances a dit : Bien sûr, nous voulons faire preuve de transparence et de franchise et pratiquer une bonne gestion financière. Voilà qui est encourageant de la part de la nouvelle ministre des Finances. Elle a aussi poursuivi en disant : « Nous avons rédigé de manière responsable le rapport du troisième trimestre ». Étant donné que nous avons rédigé de manière responsable le rapport du troisième trimestre, nous dit-on — ce qui supposerait qu'il y ait un rapport du troisième trimestre —, j'aimerais demander un exemplaire de ce rapport de troisième trimestre qui a été terminé de manière responsable.

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers** : J'aimerais répéter que, effectivement, nous sommes résolus à être ouverts et responsables et à faire preuve de transparence.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers** : Nous sommes un gouvernement qui prend la production de rapports très au sérieux. Je veux répéter, comme je l'ai dit hier, que le budget déposé en février comprenait en fait notre mise à jour du troisième trimestre de 2015-2016. Je vais le répéter encore une fois, le déficit prévu pour 2015-2016 est de 466,4 millions de dollars. À titre de précision, cela inclut la réserve pour éventualités de 100 millions de dollars. Voilà qui a été annoncé dans le discours du budget. Vous pouvez trouver les renseignements en ligne. Merci.

**M. Higgs** : Les observations sur le fait d'être responsable et de faire preuve de transparence doivent se traduire par bien plus que des paroles. Oui, le chiffre de 466 millions de dollars, nous l'avons entendu hier. Oui, ce chiffre faisait partie du budget. Nous cherchons le rapport, le rapport détaillé qui indique l'orientation que suit la province et les possibilités qui s'offrent à nous de faire mieux.

Il semble y avoir une véritable discussion au sujet de toutes les mesures que nous prendrons et de toute la reddition de comptes dont nous serons témoins, mais il ne semble pas y avoir d'actions qui représentent ce que cela signifie vraiment. On ne tient pas compte des décisions fondées sur des faits. Nous avons certainement été témoins de cela lors des discussions touchant la gratuité scolaire. Dans les manchettes, il s'agissait de la gratuité scolaire, sans aucune autre mesure, car des étudiants étaient venus ici deux semaines auparavant.

Ce qu'il y a de problématique chez la ministre des Finances... Je me sens mal pour elle à bien des égards, car elle a hérité d'un portefeuille duquel toutes les dépenses ont été supprimées. J'aimerais savoir si elle a eu des discussions avec l'ancien ministre des Finances, sous lequel, en passant, la situation n'a fait qu'empirer à partir du moment où les gens d'en face sont arrivés au pouvoir, sans compter la réserve pour éventualité qui était déguisée de bien des façons. Avez-vous parlé à l'ancien ministre des Finances et à l'ancien ministre de l'Énergie de leurs plans de dépenses?

**Le président** : Le temps est écoulé.



[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Je ne vais pas laisser le député parler de notre projet de loi qui éliminera les frais de scolarité pour ceux et celles qui en ont le plus besoin sans me lever pour réagir.

Je trouve malheureux les commentaires de l'opposition. Notre projet de loi aidera au-delà de 7 000 personnes. Ce projet de loi éliminera les frais de scolarité pour ceux et celles qui en ont le plus besoin. Ainsi, nous leur donnerons l'appui financier dont ils ont besoin. C'est un projet de loi qui sera historique : en plus d'aider les personnes qui ont vraiment besoin d'une aide financière, il fera aussi en sorte que des jeunes qui n'auraient jamais fréquenté une université ou un collège sans cette aide le feront maintenant.

Nous avons tous et toutes entendu des histoires ; je suis convaincu que c'est aussi le cas pour les parlementaires du côté de l'opposition. Des personnes sont venues nous voir pour dire que ce projet de loi, qui éliminera les frais de scolarité pour les gens qui en ont le plus besoin, changera leur vie.

En tant que premier ministre, je ne vais pas laisser l'opposition nous empêcher d'adopter ce projet de loi. Je peux garantir aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il sera adopté et qu'il sera en vigueur en septembre prochain.

[Traduction]

**M. Higgs** : Je ne mentionnerai rien d'autre, car je ne veux pas courir le risque que le premier ministre juge nécessaire de prendre la parole au nom de la ministre des Finances.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**M. Higgs** : Je vais donc parler de l'ancien ministre de l'Énergie et de l'ancien ministre des Finances, qui maîtrisent maintenant les dépenses en vue des prochaines élections. Voici ce que j'aimerais savoir : Le rendement de leurs investissements est-il fondé sur des facteurs économiques? Est-il axé sur l'amélioration de la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick? Ou repose-t-il plutôt sur le nombre de voix qui peuvent être obtenues selon les placements faits? Je dirais qu'il s'agit de cela, compte tenu des placements réalisés. Combien de voix peut-on obtenir dans la province en dépensant l'argent là où il est possible d'obtenir le plus de voix?

Par conséquent, ma question pour la ministre des Finances est la suivante : Avez-vous eu des discussions avec l'ancien ministre des Finances et l'ancien ministre de l'Énergie concernant leur plan de financement pour les deux prochaines années aux fins de préparation en vue des prochaines élections, car ils démoliront chaque élément du budget que vous espérez préserver? Étant donné que vous ne rendrez compte de rien, nous n'en saurons sûrement rien avant le lendemain des élections. Merci.



**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers** : En réponse aux observations de l'opposition, je tiens à répéter que nous sommes très déterminés à faire régulièrement rapport.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers** : En fait, nous suivons le même échéancier que le gouvernement précédent a établi. J'aimerais en outre dire que le ministre responsable du Conseil du Trésor et moi, en tant que ministre des Finances, continuerons de collaborer activement. Le modèle est suivi ailleurs. Nous dialoguerons constamment. Il est très important pour nous de maintenir notre engagement à l'égard de notre cadre financier et de nous doter d'un excellent plan pour équilibrer le budget. Nous accordons bien sûr de l'importance à la reddition de comptes et à la transparence, et nous demeurerons résolus à respecter l'échéancier des rapports. La mise à jour du troisième trimestre est consultable sur le site Web.

### **Systeme de soins de santé**

**M. Coon** : Il est bon d'être de retour à la Chambre. Nous avons tant de possibilités à explorer pour résoudre les vrais problèmes des gens du Nouveau-Brunswick et mettre en oeuvre de véritables solutions. Parmi ces vrais problèmes figurent les temps d'attente dans les urgences de nos hôpitaux, en particulier dans nos trois plus grandes villes. J'entends régulièrement parler des temps d'attente à l'hôpital Chalmers, à Fredericton, où les gens attendent jusqu'à 12, 13 ou 14 heures. Ce sont des temps d'attente beaucoup trop longs, inutilement longs, pour des enfants et des personnes qui souffrent.

Je veux savoir si le ministre de la Santé peut expliquer à la Chambre pourquoi rien ne semble être fait pour réduire les temps d'attente dans les salles d'urgence de nos hôpitaux.

**L'hon. M. Boudreau** : Je remercie le député d'en face de la question. Je peux assurer au député que le ministère de la Santé fait tout son possible pour réaliser des améliorations et des gains d'efficacité dans le système. Le défi avec lequel nous sommes aux prises, c'est que l'opposition s'oppose à chaque mesure que nous cherchons à mettre en oeuvre pour améliorer notre système de soins de santé. Les parlementaires du côté de l'opposition s'opposent à tout ce que nous entreprenons. Dès que nous essayons de faire avancer les choses et d'apporter des modifications à notre système de soins de santé, les gens de l'opposition s'y opposent. Il est dans leurs gènes, semble-t-il, de s'opposer à chaque mesure que le gouvernement actuel propose.

Nous travaillons à un plan avec les responsables de notre Programme extra-mural, d'Ambulance Nouveau-Brunswick et de Télé-Soins 811 en vue d'améliorer notre système de soins de santé.

(Exclamations.)



**Le président :** À l'ordre.

**L'hon. M. Boudreau :** Nous travaillons avec la Société médicale afin de mettre en oeuvre Médecine familiale Nouveau-Brunswick, un modèle qui facilitera l'accès aux soins primaires. En améliorant l'accès aux soins primaires, nous réduirons les listes d'attente dans les hôpitaux.

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Coon :** La réponse est en quelque sorte celle que M. McGarry, directeur général du Réseau de santé Horizon, a donnée l'année dernière au Comité des corporations de la Couronne. Il a dit que, si le réseau réduisait les temps d'attente dans les salles d'urgence — ce qu'il a reconnu comme étant possible parce qu'il y a d'excellents modèles faisant appel au personnel infirmier praticien pour prodiguer les soins de routine dans des cas comme les infections d'oreilles chez les enfants, les infections urinaires et ainsi de suite —, il attirerait plus de personnes dans les salles d'urgence, ce qui n'est pas souhaitable.

Voici ma question pour le ministre de la Santé : Le ministre convient-il que les temps d'attente sont très longs dans les hôpitaux de la province parce qu'il n'est pas souhaitable d'attirer plus de gens dans les salles d'urgence de nos hôpitaux?

[Original]

**L'hon. M. Boudreau :** Je vais tenter de donner ma réponse de nouveau, étant donné que le député d'en face ne l'a peut-être pas comprise la première fois.

La raison pour laquelle les attentes sont longues dans nos salles d'urgence, c'est que nous n'avons pas assez de personnel en ce qui a trait aux soins primaires. Nous cherchons à augmenter notre capacité pour ce qui est des soins primaires, en travaillant avec le Programme extra-mural, en travaillant avec Ambulance Nouveau-Brunswick, en travaillant avec Télé-Soins 811, en travaillant avec nos médecins, en travaillant à mettre en place un programme de sages-femmes, en travaillant à mettre en place un programme de paramédicaux en soins avancés et en travaillant avec nos autres professionnels de la santé, tel que le personnel infirmier praticien. Nous voulons maximiser chaque professionnel de la santé afin de pouvoir offrir les soins primaires de base dans les collectivités et ainsi éviter les longues lignes d'attente dans nos hôpitaux.

[Traduction]

**M. Coon :** Entre-temps, la frustration et la souffrance se poursuivent dans nos urgences. Une femme de ma circonscription a dû attendre 12 heures avant d'être vue alors qu'elle éprouvait une douleur extrême à cause d'une fracture à la mâchoire. Cette femme est retournée à un autre moment et a dû attendre toute une nuit avant de se faire cautériser un grave saignement de nez. Elle a par la suite éprouvé un problème, soit des douleurs abdominales, mais elle a



décidé de ne pas aller à l'urgence et d'attendre de voir son médecin quatre jours plus tard. Que s'est-il passé? Son appendice a éclaté. Elle aurait pu en mourir.

Nous devons régler le problème dans nos urgences maintenant. Je conviens que nous devons nous occuper des soins de santé primaires, absolument. Nous devons toutefois régler le problème dans nos urgences maintenant. Le ministre prendra-t-il immédiatement des mesures et enjoindra-t-il aux régions régionales de la santé de réduire les temps d'attente à l'urgence?

**L'hon. M. Boudreau** : Nous avons des hommes et des femmes exceptionnels qui travaillent au sein du système de soins de santé dans la province. Ils font de leur mieux. Chaque fois que nous présentons une initiative, l'opposition s'y oppose. Si l'opposition veut que des mesures soient prises plus rapidement qu'elles ne le sont en ce moment, les gens d'en face devraient arrêter de s'opposer à toutes les initiatives que nous présentons. L'opposition devrait nous aider à faire progresser de telles initiatives.

En faisant progresser de telles initiatives, nous renforcerons la capacité au chapitre des soins primaires. Nous veillerons à ce que les acteurs de notre système de soins de santé travaillent en collaboration plutôt qu'en vase clos. Nous pourrions faire en sorte que tous les professionnels de la santé de notre système exercent pleinement leurs fonctions et accomplissent le travail pour lequel ils ont été formés.

Toutefois, chaque fois que nous présentons des initiatives, tout ce que l'opposition nous donne, ce sont des points de vue opposés. Les gens d'en face ne veulent jamais que le système change. Ils ne veulent pas évoluer. S'ils faisaient place au changement et à l'évolution, nous améliorerions les soins primaires et nous réduirions les temps d'attente.

**Le président** : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

